

voyage

4 | 2015 | octobre
Informations de l'Union



Assemblée générale de l'UTP: apéritif sur le lac de Zurich

L'AG de l'UTP accueillie 2 par le ZVV et les CFF

La vision d'un système tarifaire simple et convivial était l'un des principaux thèmes de l'assemblée générale de l'UTP à Zurich.

La SPD-TP SA a 8 été fondée

La nouvelle société «Système de prix et de distribution des transports publics SA» a été fondée fin juin. Le conseil d'administration a la même composition que le StAD.

Les nouvelles 10 réglementations RTE

Deux nouvelles réglementations RTE sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2015. Toutes deux sont dédiées aux appareils de voie à écartement normal.

L'écart de prix ne doit pas s'élargir davantage

Le processus de refonte du paysage tarifaire dans les transports publics est lancé. La branche souhaite faciliter l'accès aux transports publics pour les voyageurs en simplifiant le système de prix qui s'est diversifié et en partie compliqué au fil de l'histoire. Néanmoins, la facilité d'utilisation n'est pas le seul critère déterminant pour que le système soit bien accepté par la clientèle: le niveau du prix est tout aussi important.

Les prix des TP devront donc continuer d'être considérés comme justifiés et équitables. Le développement de l'offre ces dernières années a été financé partiellement par des hausses tarifaires qui, dans l'ensemble, dépassent le renchérissement. Et même si l'offre, la qualité et la demande continuent d'augmenter les années à venir, l'acceptation des hausses des prix par la clientèle va atteindre ses limites. D'autant que la clientèle des TP participe déjà substantiellement au financement de l'augmentation du prix des sillons. Les transports publics devront donc rester abordables pour tous, de sorte à pouvoir faire augmenter efficacement la part des transports publics dans le trafic de loisirs. Or il serait faux de considérer les prix des TP isolément: ces dernières années, ceux-ci ont augmenté plus fortement que ceux du trafic

individuel motorisé (TIM). Cette tendance ne doit pas se prolonger à long terme, sans quoi la compétitivité des TP face au TIM sera péjorée. Dans le projet FORTA (projet relatif au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération) examiné actuellement au Parlement, le Conseil fédéral propose une hausse très modérée de l'impôt sur les huiles minérales. A juste titre, car le financement par les usagers concerne aussi les automobilistes.

L'UTP s'engage activement au Parlement afin que le «financement par les usagers» soit également appliqué au TIM. Sans cela, il y aura un déséquilibre non tolérable entre ce dernier et les TP.

Il n'est pas possible d'augmenter la part modale des transports publics si, à long terme, les prix de ces derniers augmentent démesurément par rapport aux coûts de la route.

En effet, une politique des transports durable, telle que défendue par l'UTP, exige d'éviter un élargissement de l'écart entre l'évolution des prix des TP et les coûts variables du trafic individuel motorisé.

Ueli Stückelberger, directeur

Sommaire

AG de l'UTP à Zurich	2
Fondation de la Système de prix et de distribution des transports publics SA	8
Apéritif des organes des TP au Musée Suisse des Transports à Lucerne	8
La télécommunication croît toujours plus en importance dans les TP	9
Nouvelles réglementations RTE pour les appareils de voie à écartement normal	10
Colloque spécialisé de l'UTP Véhicules ferroviaires	11
Nouveaux collaborateurs	12

Des changements au sein de votre personnel?

La rédaction rend brièvement compte des changements de personnel dans la branche des transports publics et au sein des autorités ou des organisations partenaires. Vous avez des changements à annoncer au sein de votre direction? Vous souhaitez communiquer des mutations effectuées dans votre entreprise? Annoncez-nous les changements au sein de votre personnel (à roger.baumann@utp.ch), la rédaction en effectuera une sélection et rédigera les textes. Merci pour votre participation.

A venir

Mardi 17 novembre 2015

Jeunes et moins jeunes dans les TP

Lieu: Muri

Mercredi 25 novembre 2015

**Colloque technique de l'UTP sur les véhicules ferroviaires
«Démonstration lors de modifications sur des véhicules ferroviaires»**

Lieu: Ittigen

Mardi 27 octobre 2015

Colloque spécialisé «Installations de sécurité»

Lieu: Berne

**Pour plus d'informations:
www.utp.ch/manifestations**

AG de l'UTP à Zurich

Le processus de refonte coordonnée du système tarifaire des transports publics a été lancé lors de la dernière assemblée générale de l'Union des transports publics à Zurich. L'objectif est d'intégrer des structures tarifaires héritées d'une évolution historique à un système simple et convivial. Par ailleurs, l'UTP exige que le trafic local bénéficie de suffisamment de moyens dans le cadre du nouveau fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Cette année, l'assemblée générale de l'Union des transports publics était accueillie par le Zürcher Verkehrsverbund (ZVV), qui fêtait ses 25 ans. Plus ancienne communauté de trafic de Suisse, le ZVV a grandement simplifié le voyage pour ses clients en intégrant les différents tarifs de tout le canton à un seul tarif de zones. Alors qu'auparavant, une visite au zoo depuis l'Oberland zurichois nécessitait trois billets, un seul titre de transport suffisait à partir de 1990. Ce modèle à succès s'est renforcé ces dernières années avec une énorme augmentation du nombre de passagers et le développement continu de l'offre, par exemple avec la ligne diamétrale.

Cette prestation pionnière a été louée par la conseillère d'Etat zurichoise Carmen Walker Späh dans son mot de bienvenue adressé aux quelque 300 participants à l'assemblée générale. «L'importance du ZVV est énorme pour le canton de Zurich.» Dans son exposé, le président de l'UTP Michel Joye a mis l'accent sur l'objectif 2025: la vision d'un système tarifaire simple et convivial pour l'ensemble des transports publics suisses. Les rayons de mobilité des pendulaires sont toujours plus grands, c'est pourquoi il est temps d'adapter un système tarifaire hérité d'évolutions historiques aux exigences actuelles. «Notre objectif commun doit faciliter la façon de voyager de nos clients. Il montre également que la branche bouge et que la collaboration fonctionne très bien», a relevé Michel Joye. Le coup d'envoi du processus de refonte du système tarifaire des TP a été donné au printemps par le comité de l'UTP et le Comité stratégique du Service direct (StAD). Michel Joye a néanmoins souligné à quel point il est important de conserver les acquis éprouvés des TP, l'«argenterie familiale», que sont par exemple l'abonnement général, le demi-tarif, le système ouvert ou encore la forme de coopération unique au monde qu'est le Service direct.

Des moyens suffisants pour le trafic d'agglomération

Dans son discours, le directeur de l'UTP Ueli Stückelberger a plaidé pour un financement suffisant et illimité dans le temps du trafic routier et d'agglomération tel que prévu par le projet FORTA. Le trafic d'agglomération, en croissance continue, doit pouvoir compter sur une infrastructure routière solide sur laquelle les deux tiers des passagers des TP sont transportés. Les transports publics sont la forme de mobilité la plus efficace, tout particulièrement dans les agglomérations denses. Et c'est précisément là que le besoin de rattrapage est important, raison pour laquelle le trafic d'agglomération doit disposer de suffisamment de moyens. L'UTP demande qu'au moins 280 millions de francs issus de FORTA reviennent chaque année au trafic d'agglomération. «Ceci est indispensable afin d'assurer la planification à moyen terme», a expliqué Ueli Stückelberger.

«Il est très important que le fonds soit financé de manière suffisante et équitable. Le financement par les utilisateurs doit également être imposé pour le trafic routier, et pas seulement sur le prix des billets des transports publics. Dans le débat politique actuel, n'oublions pas qu'il faut aussi donner à la clientèle des transports publics des raisons de voter en faveur de FORTA», a rappelé le directeur de l'UTP.

Introduction réussie du SwissPass

La nouvelle carte de mobilité des transports publics, le SwissPass, a été lancée un peu plus d'un mois avant l'assemblée générale. Pour Stückelberger, «l'introduction s'est bien passée, même si tout ne s'est pas déroulé absolument à la perfection, ce qui est normal pour un projet de cette envergure. Avec le SwissPass, nous avons lancé un projet d'avenir, susceptible d'être développé et à caractère suisse, tout en faisant un premier pas dans une nouvelle ère de la distribution



Les hôtes de l'assemblée générale de cette année, le CEO des CFF Andreas Meyer et le directeur du ZVV Franz Kagerbauer

électronique.» Ueli Stückelberger a remercié l'ensemble de la branche pour son gros engagement durant les derniers mois.

Brefs exposés des collaborateurs de l'UTP: une grande diversité de thèmes

Comme chaque année, des collaborateurs de l'UTP ont présenté des thèmes actuels dans leur travail quotidien lors de présentations de cinq minutes. Ces dernières ont reflété la grande diversité des thèmes traités au sein de l'Union. Didier Burgener a donné un aperçu des travaux de la commission Information à la clientèle Trafic, dont l'objectif est l'uniformisation volontaire et le développement commun de l'information à la clientèle. Des informations cohérentes et disponibles rapidement permettent à la clientèle de se sentir sûre et en confiance, tout en renforçant la confiance envers les transports publics. Les prescriptions 580 (P580) servent de base en la matière en définissant les standards pour la branche. Les données en temps réel sont un élément capital de l'information à la clientèle en permettant de renseigner les clients aussi rapidement que possible sur les retards. Sur mandat de l'Office fédéral des transports, CFF Infrastructure exploite une plateforme nationale d'information à la clientèle sur laquelle



Le président de l'UTP Michel Joye

La conseillère d'Etat Carmen Walker Späh souhaite la bienvenue à Zurich aux membres de l'UTP

les petites entreprises de transport devront également livrer des données en temps réel à l'avenir. L'UTP veut soutenir les entreprises dans cette procédure, vous trouverez davantage d'informations à ce sujet à l'adresse www.utp.ch/temps-reel.

Christian Bumann a présenté le nouveau concept statistique de l'UTP. L'Union collecte chaque année des indicateurs statistiques pour différentes publications, par exemple pour les très appréciés «Faits et arguments», et pour fournir des renseignements à l'intention des médias, du monde politique et du public. Afin que les entreprises n'aient plus qu'un seul interlocuteur auquel livrer leurs données, l'UTP souhaite à l'avenir pouvoir utiliser les statistiques officielles des TP de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les conventions nécessaires sont actuellement élaborées entre l'OFS et l'UTP, et elles prévoient que les membres de l'UTP autorisent par contrat l'Union à utiliser les statistiques officielles. Christian Bumann a appelé toutes les entreprises de transport à signer cette convention dans le sens d'une collaboration efficace.

Alexander Stüssi a donné des informations sur l'état de la révision de la loi sur la durée du travail. Cette loi sert avant tout à garantir la sécurité de l'exploitation au sein de l'entreprise et doit réussir à trouver l'équilibre entre la flexibilité nécessaire pour les entreprises et la protection de la santé des collaborateurs. Elle ne répond plus aux évolutions actuelles sur certains points et a donc été révisée, puis soumise par le Conseil fédéral au Parlement en mai 2015 dans le cadre d'un message. Le maximum n'a certes pas été obtenu du point de vue des entreprises, mais de



Les Romands entre eux: Daniel Reymond, directeur de Travys, avec Luc-Antoine Baehni, directeur général de la CGN

nettes améliorations sont enregistrées dans des domaines tels que le travail de nuit, les jours de compensation, la réglementation des pauses et les jours de repos payés. Pour ces raisons, il faut absolument éviter un échec de ce projet. La LDT révisée entrera en vigueur au plus tôt en janvier 2017.

Urs Walser a fait état des défis actuels dans le cadre de l'application de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Les entreprises de chemins de fer sont soumises à des prescriptions instables et les solutions techniques manquent parfois, par exemple pour les gares en courbe. En outre, l'application de la notion de «propor-

tionnalité» est particulièrement hétérogène. Les entreprises de bus se battent souvent pour sensibiliser les propriétaires d'infrastructures quant à ce thème, et certaines solutions techniques sont controversées (bordures d'arrêts).

L'UTP s'implique afin que les forces restent unies et focalisées sur l'application de la LHand pour 2023. Elle soutient ses membres dans la mise en œuvre, par exemple à travers l'élaboration d'une aide à la planification pour la pesée des intérêts lors de l'application de la loi ou la définition de standards communs pour les bus par les organes compétents. L'UTP encourage la branche à profiter de cette chance de modernisa-



Durant l'apéritif: Clemens Schöb, ancien directeur de la SZU, et le vice-directeur de l'UTP, Norbert Schmassmann



Bernard Guillelmon, CEO du BLS, en pleine conversation

tion au profit de notre clientèle, même s'il reste beaucoup de travail à accomplir.

Bonheur, mobilité et suffisance, ou pourquoi les pendulaires texanes sont malheureux

Pour lancer la réflexion, Mathias Binswanger a expliqué les rapports entre bonheur et suffisance. Il est bien connu que l'argent seul ne rend pas heureux. Mais les riches d'un pays sont-ils plus heureux que les pauvres? Quelles activités rendent les gens heureux, et lesquelles les rendent malheureux? Les membres des sociétés modernes axées sur la performance se trouvent souvent dans l'«engrenage du bonheur à tout prix». La poursuite continue du statut, de revenus supplémentaires et de biens matériels, de même que les choix apparemment illimités de la société multi-options ne rendent pas les gens plus heureux mais toujours moins satisfaits. Cette insatisfaction est compensée par l'homme qui agit comme le hamster dans sa roue, et ses besoins croissent sans cesse. Les progrès techniques nous permettent d'effectuer certaines activités toujours plus vite. Mais malgré cela, nous ne parvenons généralement pas à gagner effectivement du temps, car plus une activité peut être faite vite, plus souvent elle est effectuée: plus les moyens de transport sont rapides, plus nous voyageons loin et souvent. De ce fait, toujours plus de moyens sont consacrés au développement de l'infrastructure de transport. Ce sont pourtant précisément les longues distances parcourues par les pendulaires qui rendent les gens malheureux, comme cela a été constaté entre autres dans une enquête menée auprès de femmes du Texas.



Le directeur de l'UTP

Des voies pour sortir de l'engrenage du gain de temps

Moins de trajets pendulaires signifient moins d'atteintes à l'environnement, moins de temps improductif perdu et une meilleure qualité de vie. L'infrastructure IT moderne permet une flexibilisation du travail dans le temps et l'espace. Le bonheur et la suffisance vont ainsi souvent de pair (situations win-win), le renoncement, aux longues distances de pendulaires dans ce cas-ci, devient ainsi un bénéfice. Il vaut la peine d'analyser ces potentiels et de les exploiter activement.



La vice-directrice de l'UTP Mirjam Büttler s'entretenant avec le vice-directeur de l'OFT Gery Balmer



Alexander Stüssi, chef de la division Droit et ressources à l'UTP, profitant de l'occasion pour mener de passionnantes discussions au sein de la branche



L'exposé de Matthias Binswanger sur le thème du bonheur a déclenché de nombreux sourires: Regula Herrmann, cheffe de la section Trafic Voyageurs à l'OFT, et Andreas Büttiker directeur de BLT

Enseignements des ateliers: comprendre les handicapés

Différents ateliers ont eu lieu le second jour de l'assemblée générale. Nous vous présentons brièvement l'excursion «Voyager sans obstacles».

Une marche d'escalier trop haute, une annonce pas assez forte, un horaire écrit trop petit: de plus en plus de monde rencontre des obstacles pour utiliser les transports publics. Certains ont du mal à voir ou à entendre, d'autres ont des difficultés à marcher. La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) exige qu'au plus tard en 2024, toutes les personnes pouvant se déplacer dans l'espace public de manière autonome malgré un handicap puissent également utiliser les transports publics sans assistance. Lors de l'atelier organisé par le ZVV, les participants ont eu la possibilité de visiter le réseau zurichois avec des fauteuils roulants afin de se faire une impression des défis auxquels les personnes à mobilité réduite sont confrontées chaque jour. La montée et la descente de différents moyens de transport a été exercée par équipes de deux. «Les petites roues du fauteuil roulant restent souvent bloquées dans les interstices», a constaté Patrik Stieger, participant à l'atelier. «Même dans un tram à plancher bas, la montée n'est pas si facile et demande beaucoup de force. L'atelier a été très intéressant, il donne une perspective totalement différente sur le monde», a-t-il ajouté, «ce qui permet de comprendre les exigences des personnes atteintes d'un handicap moteur».

sabine.kraehenbuehl@utp.ch, 031 359 23 57



Didier Burgener, collaborateur de ch-direct, informe la branche sur les travaux de la commission Information à la clientèle



Franz Kagerbauer, Ueli Stückelberger et Andreas Meyer lors de la partie détente de l'AG



Le comité d'organisation des CFF et du ZVV



La bonne humeur règne avant l'apéritif



Atelier sur le thème de la mobilité sans obstacle



Fondation de «Système de prix et de distribution des transports publics SA»

La séance du Comité stratégique du Service direct (StAD) du 29 juin 2015 a été suivie de la fondation de la nouvelle société «Système de prix et de distribution des transports publics SA» dont l'objectif est de développer et de mettre à disposition à moindre coût les systèmes de prix et de distribution du Service direct. La composition du conseil d'administration est la même que celle du StAD.

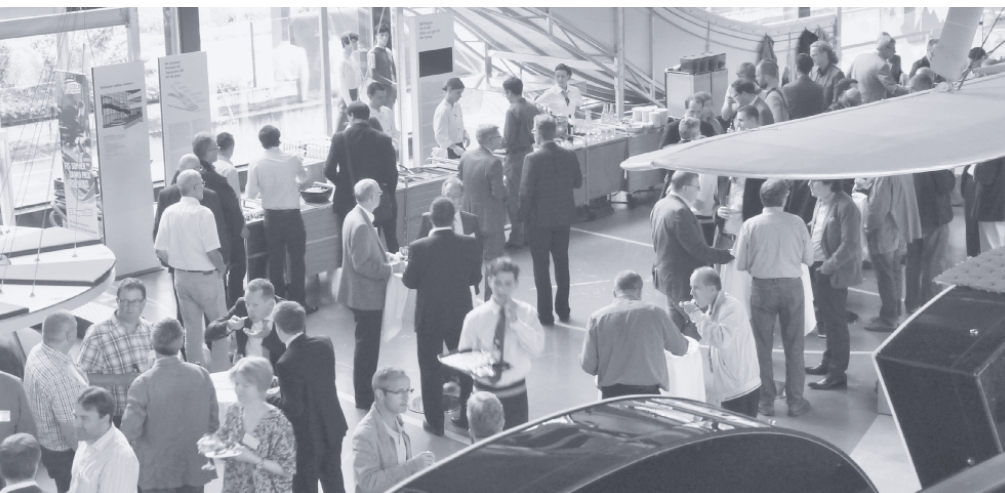
La séance du StAD a été suivie par l'assemblée fondatrice de la SPD-TP SA ainsi que par la première séance du conseil d'administration. La SPD-TP a pour but de conserver, de mettre à disposition à des conditions avantageuses et de développer le système de prix et de distribution ainsi que d'autres immobilisations réalisées dans ce cadre pour le Service direct suisse, lesquels seront accessibles sans discrimination à toutes les entreprises de transport et communautés tarifaires du trafic voyageurs. Les membres du conseil d'administration sont les mêmes que ceux du StAD bénéficiant d'un droit de votre illimité. Jeannine Pilloud (CFF) a été élue présidente du CA et Daniel Schlatter (PAG) vice-président.



Le conseil d'administration de la SPD-TP

sabine.kraehenbuehl@utp.ch, 031 359 23 57

Apéritif des organes des TP au Musée Suisse des Transports à Lucerne



L'apéritif organisé pour les organes des TP au Musée Suisse des Transports

Les tâches de l'Union des transports publics couvrent un très large spectre allant de la technique ferroviaire à l'assortiment commun des TP en passant par la formation professionnelle initiale. Quelque 1000 directeurs d'entreprises

et spécialistes s'engagent pour développer les transports publics ensemble au sein des organes de l'UTP et du Service direct. En guise de remerciement pour ce travail, l'UTP a invité tous les membres des organes à une manifesta-

tion commune au Musée Suisse des Transports. Après de brèves allocutions du président et du directeur de l'UTP, Michel Joye et Ueli Stüchelberger, dans lesquelles ils ont loué les étapes importantes franchies ensemble ces dernières années par la branche, la suite s'est déroulée au Filmtheater avec un film sur la locomotive à vapeur Royal Canadian pour un voyage à couper le souffle à travers les montagnes Rocheuses. Les participants ont ensuite eu la possibilité de développer leur réseau durant un apéro riche dans la halle de l'aviation. Les nombreuses discussions intersectorielles ont montré la bonne ambiance qui règne dans la branche et ont créé une bonne base permettant de réaliser également des projets futurs.

sabine.kraehenbuehl@utp.ch, 031 359 23 57

La télécommunication gagne toujours plus en importance dans les TP

Le séminaire «Bases de la télécommunication» de la Haute école spécialisée bernoise propose sur trois jours un captivant aperçu des télécommunications actuelles. Il ne s'adresse pas uniquement aux spécialistes du domaine technique, mais également aux personnes d'autres branches qui rejoignent celle de la télécommunication.

Les trois jours du séminaire proposent une introduction, des bases et une vue d'ensemble du domaine de la télécommunication.

Le cours est conçu de manière à pouvoir être suivi également par des participants sans formation d'ingénieur. Il est cependant suffisamment approfondi sur le plan technique pour que les principales bases de la télécommunication soient comprises et que les participants puissent associer les nombreux mots-clés au bon domaine. Un quatrième jour en option propose des travaux pratiques avec des équipements de télécommunication et des appareils de mesure.

Le séminaire s'adresse à un large public et entre autres aux groupes de métiers suivants: non-techniciens et nouveaux collaborateurs rejoignant la branche des télécommunications; ingénieurs souhaitant rafraîchir leurs connaissances en la matière et obtenir un aperçu des nouvelles technologies; exploitants d'installations de télécommunication.

Le séminaire est organisé plusieurs fois par an depuis 2001, ce qui ne va pas de soi étant donné le contenu technique de ce qui y est enseigné. Une raison de ce succès dans la durée relève du fait que des connaissances y sont transmises

avec succès à des groupes de participants très hétérogènes. Plus les connaissances préalables de ceux-ci sont grandes, plus ils emmagasinent de détails, alors que les participants moins versés dans le sujet profitent principalement de la vue d'ensemble et d'améliorer leur compréhension des innombrables termes spécialisés.

Lien vers le programme et l'inscription:
www.ti.bfh.ch/s-telecom

urs.walser@utp.ch, 031 359 23 21



La télécommunication dans les TP, c'est aussi le contrôle des billets.

Nouvelles réglementations RTE pour les appareils de voie à écartement normal

Les deux nouvelles réglementations D RTE 22056 «Mesures de contrôle, branchements, voie normale» et R RTE 22066 «Pose, contrôles et entretien d'appareils de voie» sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2015. La réglementation CFF I-50151 «Instruction pour l'utilisation de la règle de contrôle de la sécurité contre le déraillement dans les appareils de voie» qui s'y rapporte est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2015. Ces réglementations RTE remplacent les documents CFF R 220.66 de 1981 et W Bau GD 38/96 de 1996, qui ont été abrogés.

Le réseau ferroviaire suisse est fortement interconnecté et dispose d'une grande densité d'appareils de voie. Leurs spécificités de construction rend la maintenance de ces objets nettement plus exigeante et délicate que celle du reste de la voie. L'exécution de mesures de maintenance correctes au bon moment permet de prolonger la durée d'utilisation d'un appareil de voie et d'optimiser sa disponibilité. La réglementation R RTE 22066 décrit la manière de procéder lors de la pose, du contrôle et de l'entretien d'appareils de voie et quels paramètres doivent être observés. Elle englobe aussi bien les aspects liés à la superstructure que les éléments de technique de sécurité en lien direct.

Détection des corps étrangers dans les appareils de voie

Les appareils de voie suisses à écartement normal ont été analysés sous l'angle de la capacité de détection de corps étrangers dans le cadre de l'étude RTE spécifique de l'UTP «Détection des corps étrangers dans les appareils de voie», élaborée dans le cadre du projet. Deux limitations fixées dans la R RTE 22066 découlent de cette étude:

– Branchements cintrés BS IV/90 et BS VI

Les nouveaux branchements cintrés des types BS IV/90 avec traverse creuse et BS VI avec traverse creuse doivent être équipés d'un contrôle de lame indépendamment de la vitesse concernée.

– Traversées-jonctions TJS et TJD

Les nouvelles traversées-jonctions TJS et TJD ne peuvent plus être installées qu'avec des appareils de calage à cliquet.

Mesures de contrôle des branchements

La D RTE 22056 forme une unité avec la réglementation souveraine R RTE 22066. Les deux réglementations doivent donc être considérées ensemble. Le respect des cotes ayant un impact sur le guidage dans un branchement est un élément déterminant pour le franchissement sûr de celui-ci. Les cotes de contrôle à considérer sont mentionnées dans la première partie de la D RTE 22056. Elles déterminent chaque fois une fourchette de tolérance dans laquelle les cotes effectives peuvent fluctuer. La fourchette de tolérance est définie par les écarts admissibles par rapport à la valeur de consigne (cote nominale). Les «Feuilles de consignation des cotes de contrôle» à disposition en annexe servent à inscrire les mesures de contrôle. L'utilisation

des appareils de contrôle est décrite dans la réglementation CFF I-50151.

Publication et accès

Les deux réglementations D RTE 22056 «Mesures de contrôle, branchements, voie normale» et R RTE 22066 «Pose, contrôles et entretien d'appareils de voie» ainsi que la réglementation CFF I-50151 «Instruction pour l'utilisation de la règle de contrôle de la sécurité contre le déraillement dans les appareils de voie» sont disponibles en allemand, en français et en italien. Les documents RTE publiés et les réglementations CFF publiquement accessibles sont à la disposition des entreprises de chemins de fer au format PDF sur l'Extranet de l'UTP à l'adresse www.utp.ch/acces-rte et des tiers sur le Webshop RTE à l'adresse www.rte.utp.ch. Ils peuvent également être commandés sous forme de documents imprimés.

Veillez adresser vos remarques concernant le contenu des réglementations RTE à notre adresse e-mail RTE@utp.ch. Votre précieux soutien contribue à maintenir l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire au niveau de l'état de la technique.

martin.strobel@utp.ch, 031 359 23 16



Les deux nouvelles réglementations RTE informent de façon complète sur les appareils de voie, chen".

Colloque spécialisé de l'UTP Véhicules ferroviaires

L'OFT a mis en vigueur le 1^{er} janvier 2015 le «Guide pour l'établissement du dossier de sécurité lors de modifications ultérieures aux véhicules ferroviaires». Des parties de ce guide seront intégrées dans le courant de l'année 2015 à la directive de l'OFT «Homologation des véhicules ferroviaires». Dans le guide et dans la directive, l'OFT fixe concrètement la marche à suivre en cas de modifications apportées à des véhicules existants et définit quelles preuves de la sécurité doivent être fournies dans ce contexte.

La nouvelle réglementation D RTE 49100 «Démonstration lors de modifications sur des véhicules ferroviaires», éditée par l'UTP, va soutenir ce processus. L'objectif est qu'à tra-

vers l'application de cette réglementation RTE, la procédure soit effectuée et documentée de manière aussi uniforme que possible par les différentes entreprises de chemins de fer. Les utilisateurs disposeront ainsi d'un outil adapté à la pratique et répondant aux exigences de l'OFT. Nous organisons un colloque spécialisé sur ce thème. La matinée sera consacrée aux modifications des prescriptions de l'OFT en lien avec la démonstration de la sécurité lors de modifications apportées à des véhicules. La réglementation RTE, qui est en projet, sera présentée, sa structure et son application seront expliquées. La lecture de la réglementation RTE, lors de laquelle vous pourrez mettre à profit vos connaissances, aura lieu parallèlement au colloque.

L'après-midi, d'autres actualités du domaine de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire et des véhicules ferroviaires seront présentées.

La manifestation s'adresse aux personnes qui

- planifient ou effectuent des modifications sur des véhicules ferroviaires existants,
- s'occupent de la démonstration de la sécurité dans le secteur du matériel roulant,
- sont responsables de l'homologation de véhicules modifiés.

Ce colloque, organisé en allemand et en français, aura lieu le mercredi 25 novembre 2015 dans les locaux de l'OFT à Ittigen.

Public-cible

Le colloque «Installations de sécurité» de l'UTP s'adresse principalement aux spécialistes s'occupant de la démonstration de la sécurité et de l'interopérabilité dans le domaine des installations de sécurité des chemins de fer.

D RTE 25100 Démonstration de la sécurité et de l'interopérabilité des installations de sécurité

En collaboration avec l'OFT, un groupe de travail a élaboré la nouvelle réglementation D RTE 25100 dans le but d'appliquer la nouvelle directive de l'OFT «Démonstration de la sécurité, installations de sécurité» et pour répondre aux questions suivantes:

- Quelles démonstrations de la sécurité et de l'interopérabilité sont nécessaires pour quels projets dans le cadre de l'approbation des plans et de l'autorisation d'exploiter?
- Quel doit être le contenu des démonstrations et dans quelle phase du projet doivent-elles être réalisées?

La nouvelle réglementation RTE sera présentée parallèlement à sa lecture (du 12 octobre au 20 novembre 2015). Les participants ont la possibilité de livrer leurs impressions oralement durant le colloque ou par écrit dans le cadre de la phase de lecture.

Réglementations dans le domaine des installations de sécurité

Les réglementations à prendre en compte pour les projets d'installations de sécurité peuvent être publiées en tant qu'arrêté de l'UE, arrêté de l'OFT, norme ou réglementation RTE.

La brève présentation de réglementations de différents domaines doit permettre de clarifier certains points.

Actualités du domaine des installations de sécurité

Le colloque se terminera par des actualités et des informations de la part de la direction du système Contrôle de la marche des trains et de différents groupes d'experts et de travail de l'UTP.

Le colloque aura lieu le 27 octobre 2015 au centre de congrès Allresto à Berne.

Inscription sur www.utp.ch

Nouveaux collaborateurs

Quelques nouveaux visages sont apparus après l'été tant à l'UTP qu'au sein de ch-direct. Nous vous les présentons ici et souhaitons un bon début à tous nos nouveaux collègues.

Irina Straubhaar travaille pour l'Union des transports publics depuis début août et complète l'équipe du secteur Droit en tant que collaboratrice juridique. Elle a obtenu son Master en droit à l'Université de St-Gall l'année dernière et a effectué ses débuts dans la pratique lors d'un stage dans le service juridique de Raiffeisen Suisse. A côté de son emploi à l'UTP, elle étudie l'économie d'entreprise. Durant son temps libre, Irina Straubhaar se trouve souvent sur le lac de Thoue, à la voile ou à la rame selon les conditions de vent.

Maura Weber a fait ses débuts le 1^{er} septembre 2015 et a pris la succession de Christian Bumann au poste de collaboratrice scientifique Economie et finances. Elle a étudié l'économie dans les Universités de Zurich et de Berne jusqu'à l'obtention d'un Master. Elle a déjà accumulé de l'expérience au sein des TP durant ses études en étant assistante du chef Trafic grandes lignes aux CFF. Le week-end, vous verrez souvent Maura en montagne, elle est alpiniste et grimpeuse passionnée.

Sylvie Voser est le nouveau visage de la réception de l'UTP depuis septembre. Elle gère la centrale téléphonique et assure l'accueil des visiteurs. Après sa formation d'employée de banque, Sylvie Voser a longtemps travaillé dans un cabinet médical. Elle est mariée et a une famille, aime cuisiner et apprécie les jeux de société.

Patrik Stieger renforce l'équipe Transports publics depuis août et succède à Laura Schmid en tant que collaborateur scientifique. Après son apprentissage d'employé de commerce, cet expert reconnu des transports publics a obtenu un Bachelor of Business Administration avec spécialisation en mobilité et tourisme à la Haute école de Lucerne. Il a longtemps travaillé aux CFF comme opérateur de trafic ferroviaire, puis à la SOB comme chef de l'aide à la conduite. Outre son activité au sein de l'UTP, Patrik étudie encore le Business Development à la Haute école de St-Gall.

Ruedi Trachsel, ancien apprenti de l'UTP, a brillamment réussi son examen final et renforce depuis août le secteur Ressources. Il est employé à 60 % et suit l'école de maturité professionnelle.

Ruedi Burger a effectué un apprentissage d'agent du mouvement ferroviaire et a travaillé pendant 15 ans dans les secteurs de la gestion du trafic ferroviaire et de la vente. Il a notamment contribué à la mise en place de la communauté tarifaire OSTWIND et occupé diverses fonctions chez Südostbahn AG. Après une formation continue menant au diplôme fédéral de chef de vente, il a été plus tard responsable de la communication marketing de la communauté. Ruedi Burger est marié et père de deux filles adultes et occupe son temps libre dans l'apiculture et en chantant dans un chœur.

Florin Bircher vient renforcer le secteur Gestion des tarifs de ch-direct en tant que chef de sous-projet.

Il a effectué un apprentissage d'employé de commerce en TP et a travaillé ensuite trois ans en tant que voyageur aux CFF. Après un séjour à Berlin et aux Etats-Unis, il a étudié l'économie d'entreprise avec orientation Tourisme & mobilité à la haute école de Lucerne. En tant que fan des TP, les voyages sont le hobby n° 1 de Florin, qui pratique également l'aviron et le snowboard.



Irina Straubhaar



Maura Weber



Sylvie Voser



Patrik Stieger



Ruedi Trachsel



Ruedi Burger



Florin Bircher

Union des transports publics UTP

Dählhölzliweg 12
CH-3000 Berne 6
Téléphone 031 359 23 23
Fax 031 359 23 10
www.utp.ch, info@utp.ch

Rédaction

Roger Baumann, tél. 031 359 23 15
roger.baumann@utp.ch

Conception et layout

Angela De Stefano, Marilena Finotti UTP

Traduction française

Bruno Galliker, Sylvie Schneuwly, UTP

Impression

Rub Media AG
Seftigenstrasse 310, 3084 Wabern

Tirage

1200 allemand, 500 français

Parution

Cinq éditions par an.
Prochaine édition: Décembre 2015